

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DEVE 7 Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile de France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France destinée à soutenir la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 24 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 22 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 22 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 13 500 euros pour 2019 est attribuée à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France destinée à soutenir la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Ligue de Protection des Oiseaux la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération, fixant les modalités de versement de la subvention.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au compte 935 - 65748, à la rubrique P513 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et suivants sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO